
L'Ecole laïque et la Paix. Discours de Georges Cogniot, député communiste de paris et d'André Pierrard, député communiste du Nord, membres de la Commission de l'Education Nationale.

Numéro d'inventaire : 2006.06441

Auteur(s) : Georges Cogniot
André Pierrard

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : S.E.D.I.C.

Date de création : 1951

Description : Fascicule agrafé. Titre en couverture. Feuillet brunis. Nombreuses rousseurs.

Mesures : hauteur : 205 mm ; largeur : 135 mm

Notes : Compte-rendus, extraits du Journal Officiel, des interventions de deux députés communistes et de divers autres membres du groupe communiste, lors de la discussion à l'Assemblée Nationale, entre le 29 août et le 10 septembre 1951, de deux textes concernant l'enseignement privé : l'un (texte Pleven-marie) fait accorder des bourses publiques aux élèves du second degré de l'enseignement privé; l'autre prévoit une ouverture de crédits sur l'exercice 1951, dans le but, selon les auteurs, de subventionner directement l'enseignement privé.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 62

Sommaire : Texte d'introduction.

Extraits du Journal Officiel

(Débats parlementaires-Assemblée Nationale)

L'ÉCOLE LAÏQUE et la PAIX

Discours

de **Georges COGNIOT**

député communiste de Paris

et d'**André PIERRARD**

député communiste du Nord

membres de la Commission
de l'Éducation nationale

ET EXTRAITS DES INTERVENTIONS DE

Madeleine MARZIN, Fernand GRENIER

Auguste TOURTAUD, Alphonse DENIS

Jeannette PRIN, Jean PRONTEAU

Du 29 août au 10 septembre la majorité féroce réactionnaire de l'Assemblée Nationale, issue du système inique des apparentements, a imposé un débat sur le rétablissement des subventions à l'enseignement confessionnel. Deux textes portant atteinte au principe de la laïcité de l'Etat sont sortis de ces discussions : le premier, d'origine gouvernementale, permet d'attribuer des bourses aux élèves du 2^e degré de l'enseignement privé ; par cette brèche est passée la seconde attaque, un texte d'origine M.R.P.-R.P.F., et accepté par le gouvernement Pleven — tous les ministres se sont abstenus lors du vote final — augmentant la taxe à la production (donc tous les prix), afin de subventionner directement les écoles confessionnelles du premier degré.

Le projet Pleven-Marie a été voté, le 4 septembre, par 361 voix contre 236. La proposition Barangé (M.R.P.) - Barrachin (R.P.F.) a été adoptée en première lecture, le 10 septembre, par 313 voix contre 255.

Au cours de l'explication de vote final, le dénommé Soustelle, lieutenant du général de Gaulle, et secrétaire général du R.P.F., a déclaré que « cette dernière proposition ne vise que des dispositions transitoires », que « les élections n'auront pas été inutiles », que « leurs premières conséquences commencent à peine à se manifester » et que « d'autres apparaîtront ».

Ainsi le pétainisme récidive : la première œuvre de l'Assemblée résultant du scrutin qui a volé 80 sièges au Parti Communiste Français consiste à redonner vigueur au décret Carcopino de 1941 qui avait été aboli à la Libération. L'école laïque est en grave péril.

Le groupe parlementaire communiste a lutté pied à pied contre cet attentat antirépublicain. Il a d'abord établi les causes de cette fièvre confessionnelle qui saisit la majorité réactionnaire et a rappelé les responsabilités écrasantes des dirigeants socialistes de droite. Il a situé l'offensive antilaïque dans le cadre de la fascisation du régime et montré que la défense de l'Ecole est inséparable de la lutte pour la Paix.

Brossant le tableau de la grande misère de l'Enseignement public, sacrifié aux budgets de guerre et de police, les députés communistes, fidèles à la position traditionnelle de leur parti, intervenant à cent reprises, défendant plus de 40 amendements, ont appelé à l'union agissante tous les travailleurs, notamment les communistes, socialistes et catholiques, les républicains, les parents d'élèves des écoles publiques, les membres du corps enseignant.

Les votes ont rassemblé, aux côtés des communistes et progressistes, les députés socialistes et certains radicaux. C'est que le pays républicain n'accepte pas la destruction de l'école laïque. Les dirigeants S.F.I.O. et, dans une moindre mesure, les radicaux, ont dû en tenir compte, surtout à l'approche d'élections cantonales.

Georges COGNIOT

Député communiste de Paris

L'école laïque et l'indépendance française

(2^e séance du 31 août 1951.)

M. GEORGES COGNIOT. — Mesdames, messieurs, jamais sans doute projet de loi scolaire n'a été présenté dans cette enceinte qui comportât, sous des apparences plus bénignes, de plus graves conséquences de principe que celui dont nous délibérons présentement.

Ce matin, dans un exposé qui, par sa documentation, son sérieux et sa portée, a retenu fortement l'attention de l'Assemblée (*Exclamations et rires sur divers bancs*), mon camarade André Pierrard a montré comment ce projet scolaire devait être placé dans le cadre du programme général d'une majorité réactionnaire qui a constitué son gouvernement pour faire davantage encore dans l'effort de guerre.

André Pierrard a montré comment ce projet s'inscrivait dans l'ensemble de l'offensive de la réaction et comment, toutes les oppressions s'épaulant l'une l'autre, il était naturel que vinssent aussi s'insérer là la contrainte spirituelle et l'oppression des consciences. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les socialistes ont donné l'investiture à ce gouvernement et continuent à le soutenir.

M. Pierrard ayant posé la question préalable sur le caractère inconstitutionnel du texte, je voudrais poser, à cette tribune, une deuxième question préalable, qui touche le caractère antinational et les origines antinationales de ce projet. (*Exclamations de la gauche à l'extrême droite.*)

Tel sera le thème que j'essaierai de développer ici cet après-midi.

Un trompe-l'œil : constructions scolaires et créations de postes

Dix lignes seulement dans l'exposé des motifs — car, comment parler d'un rapport ? MM. les rapporteurs nous ont donné l'image d'une taciturnité qu'il faudrait qualifier de pathologique... (*Protestations sur de nombreux bancs.*)